

Conseil Municipal du 23 Octobre 2014

Le Conseil Municipal est convoqué le Jeudi 23 octobre 2014 à 20 h 30 dans la salle de la mairie.

Ordre du Jour :

- Approbation de la modification des statuts d'Alès Agglomération
- Travaux de voirie 2014 : choix de l'entreprise
- Indemnité du trésorier
- Subventions aux associations
- Subvention au CCAS
- Demande de subvention d'équipement auprès de l'Etat suite aux intempéries du 17 au 20 septembre 2014
- Augmentation de loyer
- Questions diverses

Présidence : Eric TORREILLES

Présents : Mrs et Mmes Auvray Nelly, Carrasco Sylvie, Durand Philippe, Fernandes Annie, Fraisse Bruno, Levallant Jean-Pierre, Linssolas Anne, Manoël Stéphane, Roblin Christine, Saint Pierre Eric, Talagrand Philippe, Torreilles Eric, Trillon Christian,

Excusés : Astier Jean Louis , Aubrun Maryline, Berbon Evelyne, Bignolles Martine, Eva Bonnaure

Secrétaire : Eric Saint Pierre

Compte rendu affiché le 29-10-2014

La séance est ouverte à 20 h 30

Mr le Maire donne le compte rendu de la dernière séance.

Le procès-verbal de ladite séance est approuvé à l'unanimité.

Mr le Maire propose le rajout de deux points à l'ordre du jour : Demande de subvention à la DRAC, Modification des statuts du Frigoulous, SMDE Extension du périmètre , avenant N° 2 de l'entreprise Giraud.

Le conseil donne son accord sur le rajout de ces points.

Délibération N°2014-118

Approbation de la Modification des statuts d'Alès Agglomération

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-17 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2012-285-0011 de Monsieur le Préfet du Gard en date du 11 octobre 2012 portant création d'une Communauté d'Agglomération sur le bassin d'Alès, avec date d'effet au 1er janvier 2013, issue de la fusion des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de la Communauté d'Agglomération du Grand Alès-en-Cévennes, des Communautés de Communes Autour d'Anduze, de la Région de Vézénobres, du Mont Bouquet et de l'adhésion des communes de Sainte Croix de Caderle, Saint Bonnet de Salendrinque, Vabres, Massanes, Saint Jean de Serres ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2013-044-0002 en date du 13 février 2013 portant approbation des statuts d'Alès Agglomération ;

Conseil Municipal du 23 Octobre 2014

Vu la délibération C2014_10_16 du Conseil de Communauté d'Alès Agglomération en date du 25 septembre 2014 ;

Vu le projet de modification statutaire joint en annexe ;

Vu la notification en date du 26 septembre 2014 de la délibération du 25 septembre 2014 de la Communauté d'Alès Agglomération à la commune de Lézan relative à cette modification statutaire ;

Considérant que ces nouveaux statuts devront être approuvés par une majorité qualifiée de membres d'Alès Agglomération dans les mêmes conditions de majorité qualifiée que pour la création de l'établissement, à savoir les deux tiers au moins des Conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population totale de l'établissement ou la moitié des Conseils municipaux représentant au moins les deux tiers de la population totale de l'établissement et l'accord de la commune représentant plus d'un quart de la population ;

Considérant que les communes membres de la Communauté Alès Agglomération disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du Conseil communautaire pour se prononcer sur ces nouveaux statuts et que par le défaut de délibération du Conseil municipal dans ce délai vaudra approbation des statuts ;

Considérant de ce fait que la Conseil Municipal de la commune de Lézan doit se prononcer sur le projet de statuts d'Alès Agglomération adopté lors de la séance du Conseil de Communauté en date du 25 septembre 2014 ;

APRÈS AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

D'approuver les statuts arrêtés par le Conseil de Communauté d'Alès Agglomération lors de sa séance du 25 septembre 2014 et annexés à la présente ;

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise à disposition de l'ensemble des biens, équipements et services publics concernés par ces transferts de compétences et modification des statuts.

Délibération N°2014-119

Travaux de voirie 2014 : choix de l'entreprise

Philippe TALAGRAND présente au conseil le résultat de la consultation relative au programme de travaux de voirie 2014. Il rappelle que les travaux de réfection de voirie sont prévus Chemin des Aires et Chemin de la Pillarde.

Après publication de l'annonce sur le site de la commune, huit entreprises nous ont transmis les propositions suivantes :

Leauthier	18950.00 € HT
Crégut	19297.00 € HT
Cabrit	21971.45 € HT
Michel.....	26995.00 € HT
SGTP	27989.00 € HT
Lauriol	21698.00 € HT
Bernard TP.....	28178.20 € HT

Conseil Municipal du 23 Octobre 2014

Giraud..... 21278.50 € HT

Le conseil après avoir délibéré décide de retenir la proposition de l'entreprise Leauthier pour un montant de 18950.00 € HT , moins disante. Les travaux auront lieu avant la fin de l'année.

Délibération N°2014-120 Indemnités des Trésoriers

Monsieur le Maire présente au Conseil, les états liquidatifs des indemnités de conseil et de confection de budget de l'exercice 2014 de Messieurs les Trésoriers de Lédignan, proratisés an fonction du temps de leur exercice : Mr GUINTOLI : 319.44 € , Mr CAROL 141.20 €

Le Conseil, après avoir délibéré, décide à l'unanimité le versement des indemnités suivantes :

- 319.44 € à Monsieur Claude GUINTOLI
- 141.20 € à Monsieur Pascal CAROL

Délibération N°2014-121 Subvention aux associations

Mr DURAND et Mr TALAGRAND quittent l'assemblée.

Annie FERNANDES présente au conseil les bilans des associations pour l'année 2013/2014 Trois nouvelles associations ont présenté un dossier de demande complet , il s'agit de Léz'art Théâtre, Iris Flash , Sobukaï du Gard.

Le Conseil après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, d'octroyer pour 2014, les subventions suivantes :

Club Amitié des Fils d'Argent	330	€.
Association l'Alouette Lézannaise	330	€.
Palette et Déco	330	€.
Association la Gerbe	400	€.
Judo Club Lézannais	330	€.
Boule Joyeuse	330	€.
L'Embellie (Théâtre)	330	€.
L'ASCL	660	€.
Club philatélique lézannais	330	€
Association Gardoise de Secourisme	330	€
APE	600	€
Léz'embouquinés	400	€
Ecole de Pétanque ACL	330	€
Léz'art Théâtre	330	€
Iris Flash	330	€
Sodukaï du Gard	330	€

L'association Lézanim's nous a fait part qu'elle ne désirait pas de subvention.

Conseil Municipal du 23 Octobre 2014

L'association Histoire et Patrimoine doit nous adresser un dossier de demande après son assemblée générale si elle parvient à renouveler son bureau.

L'association Terre des enfants sera recontactée car elle ne nous a pas retourné le dossier.

Une réflexion est menée au sein du conseil sur l'attribution des futures subventions aux associations. En effet, la baisse importante des dotations de l'Etat a, et aura de lourdes conséquences sur le budget communal.

Et même si l'ensemble du conseil est enchanté de l'augmentation du nombre des associations au sein de la commune, attestant d'un réel dynamisme des Lézannais, il est évident que le montant actuel des subventions ne pourra être maintenu en l'état.

Des critères d'attribution pourraient être mis en place dès 2015, tels que :

- participation à la vie du village,
- nombre d'adhérents lézannais,
- mise à disposition des locaux par la commune ou non ,
- bénévolat complet de l'association ou non.

Tous ces critères devront être pris en compte pour fixer les montants futurs des subventions.

Le conseil demande qu'un courrier explicatif soit d'ores et déjà adressé aux présidents d'associations en même temps que la notification d'attribution de subvention 2014-2015.

Mr DURAND et Mr TALAGRAND reviennent dans la salle du conseil.

Afin d'éviter toutes polémiques, Mr le Maire tient à ouvrir une parenthèse concernant l'association Footclub de Lézan. Il indique qu'il était très satisfait que le stade soit à nouveau occupé par une association. Que dès l'annonce de cette reprise une convention de mise à disposition du stade a été signée, des travaux de rénovation des vestiaires (changement de cumulus) ont été effectués dans l'été, et du matériel a été acheté (bancs – filets).

Malgré ce, il s'avère que quelques problèmes de communication et de coordination entre la mairie et le club persistent, en particulier en ce qui concerne la tonte du stade. Mr le maire précise qu' au vu de tous les désagréments dus aux intempéries , et à la livraison des nouveaux locaux scolaires , l'équipe technique étaient totalement débordée et ne pouvait intervenir sur le stade en étant prévenu

Il espère que tout rentre dans l'ordre , et demande qu'un avenant soit rajouté à la convention de mise à disposition, précisant que la demande de tonte du stade doit être effectuée une semaine à l'avance auprès du secrétariat de mairie (accueil).

Délibération N°2014-122

Subvention au CCAS

Le Conseil après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, d'octroyer pour 2014, une subvention de 10 000 € au CCAS .

Délibération N°2014-123

Sollicitation de subventions d'équipement aux collectivités territoriales pour la réparation des dégâts causés par les intempéries du 17 au 20 septembre 2014

Les intempéries qui ont frappé la commune du 17 au 20 septembre 2014 ont occasionné d'importants dégâts faisaient obstacle notamment au bon fonctionnement d'ouvrages publics.

Conseil Municipal du 23 Octobre 2014

Il est donc proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention d'équipement aux collectivités territoriales pour la réparation des dégâts causés par les calamités publiques, auprès des services de l'Etat, au Conseil Général et du Conseil Régional.

Sont concernés par ce dispositif, en fonction des critères d'éligibilité définis par les textes, les travaux relatifs aux dégâts d'orage.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, approuve les opérations de travaux visant à restaurer à l'identique les biens endommagés à la suite des intempéries survenues sur la commune en date du 17 au 20 septembre qui doivent être chiffrés par les services du Conseil Général.

Accepte le plan de financement prévisionnel proposé dans la mesure où les services de l'Etat, sans le cadre du dispositif budgétaire 122, le Conseil Général et le Conseil régional accorderaient les subventions demandées, pour réparations des dégâts causés par les calamités publiques.

Charge Mr le Maire de solliciter auprès de l'Etat, du Conseil Général et du Conseil Régional l'attribution de la réparation des dégâts causés par les calamités publiques.

Délibération N°2014-124 ***Augmentation de loyer***

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'augmenter comme suit le loyer ci-après :

- Loyer de Mme Germina CORTES

Loyer non augmenté depuis le 01.11.2013, indice de référence 1^{ème} trimestre 2014 :
 $361.06 \text{ €} \times 0.12 \% (0.43 \text{ €}) = 361.49 \text{ €} + 10 \text{ € de charges} = 371.49 \text{ €}$ applicable au 1^{er} novembre 2014.

Délibération N°2014-125 ***Toiture de la tour de l'horloge : Demande de subvention auprès de la DRAC***

Vu les intempéries ayant endommagé la toiture du toit de l'horloge, nous avons déposé une déclaration préalable auprès des architectes des bâtiments de France pour des travaux d'urgences de réfection de la toiture à l'identique.

La DRAC nous a informés que la déclaration préalable n'était pas nécessaire et qu'une aide financière pouvait être allouée pour le financement de ces travaux d'urgence à hauteur de 30 %.

S'agissant de travaux d'urgence, nous avons dû faire établir un devis des travaux le plus rapidement possible, le montant de ce devis émis par les Charpentiers de Quissac pour la réfection à l'identique de l'ensemble de la toiture s'élève à 6 515.52 € HT soit 7 818.62 € TTC dans le respect des règles de l'Art.

Le conseil après avoir délibéré autorise Mr le Maire :

- A solliciter la DRAC pour l'attribution d'une subvention,
- A accepter le devis des Charpentiers de Quissac pour un montant de 6515.52 € HT.

Conseil Municipal du 23 Octobre 2014

Délibération N°2014-126 ***Syndicat d'Eau Potable du Frigoulous – Modification statuts du syndicat***

Suite aux dernières modifications de regroupements intercommunaux et dans un souci d'équilibrer la représentativité de chaque entité, il conviendrait de modifier le nombre de représentant de chaque collectivité. De plus, ce comité syndical étoffé permettra une meilleure efficience dans les réalisations futures.

Le conseil municipal ouï cet exposé décide de changer les articles 6 et 7 des statuts s'y rapportant comme suit :

- Article 6 Administration générale :

Le syndicat est administré par un comité composé de :

- ✓ Syndicat d'AEP des Gardies : 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants
- ✓ Commune de Canaules : 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants
- ✓ Commune de St Jean de Serres : 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants
- ✓ Commune de Lézan : 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants

- Article 7 : Bureau syndical

Le comité élit les membres de son bureau

- ✓ Un Président
- ✓ Trois Vice-Présidents

Le conseil après avoir délibéré, APPROUVE les modifications apportées aux articles 6 et 7 des statuts du Syndicat.

Délibération N°2014-127 ***SMEG – Extension de périmètre***

Mr le Maire informe le conseil que le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard a pour projet d'étendre son périmètre aux communes de Les Angles – Bagnols sur Cèze – Nîmes et Uzès.

Le conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à l'extension du périmètre aux communes précitées.

Délibération N°2014-128 ***Travaux écoles : Avenant N° 2 au marché de travaux de l'entreprise Giraud***

Dans le cadre du marché de travaux, concernant le lot N°9 de l'entreprise GIRAUD, il devait être réalisé des plantations. Après réflexion il ne sera pas effectué de plantations. Il est donc nécessaire de rédiger un avenant pour la non réalisation de ces plantations.

La moins-value est de 646.00 €HT soit 775.20 € TTC.

Le conseil après avoir délibéré autorise Mr le Maire à signer cet avenant.

Conseil Municipal du 23 Octobre 2014

Questions Diverses

Voirie : Annie Linssolas fait part au conseil que des branches d'une propriété privée dépassent sur la voie publique à l'entrée du lotissement de la Fontaine.

Mr le Maire indique qu'il conviendrait de remplacer les pins devant la pharmacie par d'autres arbres ou arbustes, qui provoqueraient moins de nuisances.

Philippe Durand indique qu'une haie privée dépasse sur la voie publique sur le chemin de Sauve. Il demande également si les bancs tournés vers les jeux de Tennis ne pourraient pas être orientés vers le jeu de boules.

Nuisances causées par les déjections canines : Philippe DURAND fait part au conseil que de nombreuses déjections canines sont à déplorer sur le jeu de boules. Il demande que les distributeurs à sachets soient alimentés et que des panneaux soient posés afin de pouvoir interpeller les propriétaires et les sensibiliser.

Mr le Maire indique que les distributeurs sont sans cesse vidés par les enfants qui s'amuse avec.

Incivilités diverses : Une discussion a lieu entre les élus au sujet des incivilités diverses et récurrentes qui dégradent la vie du village et alimentent beaucoup de conflits. Le recrutement d'un garde champêtre (ou agent de police rurale) est à réfléchir, il serait chargé de faire appliquer les réglementations existantes tout en sensibilisant la population au respect d'autrui et aux bonnes règles du bien vivre ensemble.

Réseaux Assainissement : Stéphane Manoël indique qu'un passage caméra a été effectué sur la route d'Anduze à hauteur du pont. Les résultats sont préoccupants sur 140 m qui seraient à reprendre.

Séance levée à 23 h 10

Délibérations prises dans la séance du 23 Octobre 2014

2014-118	Approbation de la Modification des statuts Alès Agglomération
2014-119	Travaux de Voirie 2014 : Choix de l'entreprise
2014-120	Indemnités des trésoriers
2014-121	Subvention aux associations
2014-122	Subvention au CCAS
2014-123	Sollicitation de subventions l'équipement aux collectivités territoriales pour la réparation des dégâts causés par les intempéries du 17 au 20 septembre 2014
2014-124	Augmentation de loyer
2014-125	Travaux d'urgence : toiture de la tour de l'horloge – demande de subvention à la DRAC
2014-126	Syndicat d'eau potable du Frigoulous – Modification des statuts du syndicat
2014-127	SMDG : Extension du périmètre

Conseil Municipal du 23 Octobre 2014

2014-128	Travaux extension Ecole : Avenant N°2 au marché de travaux de l'entreprise Giraud
----------	---

Signatures des membres présents à la séance du 23 Octobre 2014

Conseil Municipal du 23 Octobre 2014

Eric TORREILLES

AUVRAY Nelly

CARRASCO Sylvie

DURAND Philippe

FERNANDES Annie

FRAISSE Bruno

LEVAILLANT Jean Pierre

LINSSOLAS Anne

MANOEL Stéphane

ROBLIN Christine

SAINT PIERRE Eric

TALAGRAND Philippe

TRILLON Christian